ACTES DE COLLOQUE

Partir des marges pour rebatir la confiance

LES VIOLENCES SEXUELLES CHEZ LES FEMMES IMMIGRANTES À STATUTS PRÉCAIRES



IRIPI
Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives
Collège de Maisonneuve

TCRI
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Secrétariat à la condition féminine
Québec

AGRESSION ESTRIE
CALACS

MCVI
MOUVEMENT CONTRE LE VIOL ET L'INCESTE

CITATIONS DES ACTES

Référence
ISBN

FINANCEMENT

Secrétariat à la condition féminine
Gouvernement du Québec

RÉDACTION

Claire Alvarez, M. Sc. Sociologie, auxiliaire de recherche à l'Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives
Jessica Renaud, M.Sc., auxiliaire de recherche à l'Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives
etc. etc.

ILLUSTRATIONS

Julianne CL
https://www.julianecl.com/

Remerciements

L'Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives (IRIPII), tient à remercier le Secrétariat à la condition du Féminine, du Gouvernement du Québec pour l'aide financière accordée. Sans ce soutien financier, le colloque n'aurait pu ni se dérouler dans d'aussi de bonnes conditions, ni connaitre un tel succès. La gratuité du colloque a favorisé une grande participation des actrices essentielles du milieu communautaire qui ont eu l'occasion de partager leurs expertises terrain et de faire entendre leurs voix. Nous sommes fières d'avoir pu réaliser un colloque multidisciplinaire et intersectoriel afin de penser collectivement au soutien et à l'accès aux ressources pour les femmes marginalisées et aux prises dans des situations vulnérables.

Un remerciement particulier aux partenaires, le Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI), le CALACS-Agression Estrie et la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) qui par leur implication et expertise ont permis de lier les enjeux théoriques aux enjeux pratiques. De manière plus chaleureuse, nous remercions Vicky Zois, Isabelle Chevalier et Maria Forero pour leur participation dans la conception, l'élaboration et le déroulement du colloque.
Nous remercions aussi Juliane Choquette pour l'identité visuelle du colloque et les illustrations produites. Vous les retrouverez tout au long de ces actes.

Nous tenons à remercier l'ensemble des panélistes pour la qualité de leurs interventions. La pertinence et la sensibilité de vos propos démontrent la nécessité de réfléchir collectivement aux manières dont les violences sexuelles subies par les femmes immigrantes à statuts précaires doivent être prises en charge. Ce colloque a permis de visibiliser la nécessité de créer des espaces de réflexions collectifs sur ces enjeux et de voir comment intervenir dans ces marges. Nous remercions l'ensemble des personnes qui étaient présentes au colloque : vos questions et échanges ont permis de faire de ce colloque un véritables espaces de partage.

Ces remerciements ne seraient pas complets sans nommer l'équipe de l'IRIPII qui a soutenu la planification, l'organisation et le bon déroulement du colloque : Claire Alvarez, Medjyne Félix, Catherine Montmagny-Grenier, Jessica Renaud, Monica Schlobach et Kaisa Vuoristo.

Avant-propos

Ces actes de colloque ont pour objectif de consigner l'essentiel des présentations et des débats qui ont eu lieu lors du 21 février 2025, où s'est tenu, à Drummondville, le colloque "Partir des marges pour rebâtir la confiance : les violences sexuelles chez les femmes immigrantes à statuts précaires".

Les actes ont pour objectif de fournir une synthèse de l'ensemble des thématiques abordées durant la journée. Ils ont été produits à partir de l'enregistrement audio du colloque et de la prise de note réalisée par l'équipe de l'IRIPII. Nous avons tenté de rester fidèles aux contenus communiqués durant les présentations. Cependant, il s'agit d'une restitution des présentations et les propos tenus dans ces actes reflètent la perspective de l'Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives sur les débats de la journée.

Chaque texte peut être lu de manière indépendante, car il renvoie à une table-ronde ou à une conférence d'une ou plusieurs personnes sur un des angles du colloque.

Il est essentiel de mentionner que les connaissances et informations présentes dans ces actes reflètent celles en vigueur au moment du colloque, notamment celles à propos des programmes d'immigration et des lois. Comme les législations sont constamment mises à jour, il est toujours nécessaire vérifier si les informations sont toujours à jour, sur le site du gouvernement canadien et québécois.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
AVANT-PROPOS	4
TABLE DES MATIÈRES	5
INTRODUCTION	7
TABLE-RONDE : LES RÉALITÉS DU TERRAIN	9
LE CAS DES SURVIVANTES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE ET DEMANDEURES D'ASILE : S'INSPIRER DES TÉMOIGNAGES POUR COMPRENDRE, SOUTENIR ET FAVORISER LA RÉSILIENCE	12
LES ENJEUX DES FEMMES IMMIGRANTES EN RÉGION	14
LE PARRAINAGE : UN COUTEAU À DOUBLE TRANCHANT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES	16

LA RÉALITÉ DES FEMMES IMMIGRANTES DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE (SEXUELLE) 19

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES D'INTERPRÉTARIAT POUR LES FEMMES IMMIGRANTES, RÉFUGIÉES ET À STATUT PRÉCAIRE (ASIFI) : UN PROJET RENFORÇANT LA CONCERTATION AU SERVICE DES FEMMES IMMIGRANTES 21

STRATÉGIES DES ACTEURS LOCAUX DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES MIGRANTES VICTIMES DE VIOLENCE : ÉTUDE COMPARATIVE ENTRE MARSEILLE (FRANCE) ET MONTRÉAL (QUÉBEC) 23

LA JUSTICE KALÉIDOSCOPIQUE À L'AUNE DE L'INTERSECTIONNALITÉ : REBÂTIR LA CONFIANCE DES VICTIMES/SURVIVANTES DE VIOLENCES SEXUELLES AU-DELÀ DE LA JUSTICE PÉNALE 26

LE CENTRE DE JUSTICE RÉPARATRICE : RÉPARER AUTREMENT QUE PAR LE SYSTÈME PÉNAL 29

TABLE-RONDE : PENSER AUX SOLUTIONS 32

CONCLUSION 35

INTRODUCTION

Depuis plus de 50 ans au Québec, la lutte contre les violences sexuelles subies par les femmes est un travail de terrain, essentiellement réalisé par des femmes. Par leur mobilisation, ces dernières ont réussi à faire des violences sexuelles un enjeu sociétal, auquel les gouvernements québécois et canadiens doivent offrir des réponses. Le mouvement *#metoo* (#moiaussi), fondé en 2006, par Tatiana Burke, une travailleuse sociale afro-descendante du Bronx, prend, en 2017, un essor international, par l'impulsion des différentes dénonciations dans le milieu du cinéma américain. Le Québec n'échappe pas à cette vague de dénonciation et donne lieu à une libération de la parole des femmes sur les violences sexuelles ainsi qu'à plusieurs initiatives de recherche pour documenter l'ampleur du phénomène. D'autres initiatives développent différentes campagnes de sensibilisation ainsi que des formations pour entamer un changement de pratiques et de représentations.
Néanmoins, peu de recherches s'intéressent aux violences sexuelles vécues par les femmes immigrantes (Rahmatizadeh, 2023) et encore moins par celles détenant un statut migratoire précaire : touristes, étudiantes internationales, permis de travail fermé, demandeuses d'asile ou encore sans statut régulier. Pourtant, en 2023, le Québec comptait 560 000 personnes avec un statut temporaire. L'immigration temporaire représente le plus grand nombre de personnes immigrantes présentes sur le territoire.

Le colloque se donnait comme objectif de visibiliser les enjeux qui touchent spécifiquement les femmes immigrantes à statuts précaires et ayant vécu ou vivant des violences sexuelles, à partir de trois angles particuliers :

- Un état de lieux sur les violences sexuelles et les statuts migratoires précaires, par la présentation de différentes recherches, actions, fondamentales, communautaires voire des récits de pratiques qui documentent les réalités des femmes immigrantes détenant un statuts migratoires précaires
- Les pratiques d'intervention et d'accompagnement des femmes immigrantes qui subissent des violences sexuelles. Cet axe peut s'intéresser autant aux pratiques novatrices qu'aux enjeux et défis du travail d'intervention
- L'articulation entre les politiques migratoires et les politiques de lutte contre les violences sexuelles.

L'ensemble des résumés présentés ci-dessous répondent à l'un de ces trois axes, en focalisant les propos sur une thématique plus précise. Outre, les obstacles et les enjeux, il sera aussi question de proposer des pistes de réflexions et de solutions sur les manières d'accueillir, d'intervenir et d'agir auprès de ces populations.
Les communications allient autant des perspectives issues de la recherche que des perspectives issues du travail auprès de ces populations. Il nous semble essentiel d'allier ces différentes connaissances afin de proposer des solutions adéquates et qui ont un potentiel transformateur dans la vie des femmes.
La conclusion propose différentes recommandations qui sont issues des différentes communications et interventions des personnes présentes lors de cette journée.

TABLE-RONDE : LES RÉALITÉS DU TERRAIN

Panélistes : Sandrine Iceta, directrice de la Maison Flora Tristan ; Isabelle Chevalier, intervenante Agression Estrie - CALACS ; Amira Bensahli, co-coordonnatrice de Femmes du Monde, Côte-des-Neiges
Animation : Claire Alvarez, coroganisatrice du colloque, auxiliaire de recherche IRIPII

Cette première table-ronde regroupe trois intervenantes qui travaillent dans différents organismes. Sandrine Iceta est directrice de la Maison Flora Tristan, une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Isabelle Chevalier est intervenante au CALACS Agression-Estrie et co-organisatrice du colloque. Elle est responsable du dossier diversité et enjeux autochtones. Amira Bensahli, co-coordonnatrice de Femmes du Monde, un centre de femmes situé dans le quartier Côte-des-Neiges de Montréal. Toutes les trois détiennent une expertise quant à l'intervention auprès des femmes immigrantes à statut précaire. À travers les différentes questions posées et leurs réponses, elles présenteront autant les défis que posent l'intervention auprès des femmes détenant un statut précaire que les solutions trouvées pour les contourner et les surmonter.

Un des premiers défis nommés est le temps nécessaire pour construire une relation de confiance avec les femmes pour démarrer le travail d'intervention. Généralement, les femmes ont subi un ensemble de violences durant la migration : des violences et des agressions sexuelles commises par les passeurs ou des personnes de confiance. Les violences sexuelles ne se réduisent pas au contexte conjugal. Ces violences ont de fortes répercussions sur la santé mentale de ces femmes. S'ajoute des violences institutionnelles et systémiques, notamment racistes dans le parcours des femmes qui recherchent de l'aide, dans la société d'accueil. Ces violences s'additionnent à celles sexuelles, qu'elles soient subies en contexte conjugal ou non. Certaines femmes peuvent craindre des jugements de la part de leur communauté si elles dénoncent les situations vécues.
Pour bâtir un lien de confiance, il est donc nécessaire que les intervenantes soient sensibilisées à ces réalités, afin d'accueillir les femmes dans une posture assurant une certaine libération de la parole. De plus, une équipe diversifiée qui adopte des approches différentes peut permettre le développement du lien de confiance. L'ensemble des panélistes s'accordent sur le fait que c'est aux organisations de créer un espace favorable et sécuritaire pour permettre la libération de la parole.

La barrière linguistique constitue un autre obstacle pour la recherche d'aide. Les interprètes ne sont pas toujours disponibles lorsque les femmes sont prêtes à raconter leur histoire. D'autres n'ont pas confiance en l'interprète et craignent que leur histoire soit répétée dans la communauté. Pour les intervenantes, il est nécessaire de s'assurer que le message transmis soit bien compris par la femme accompagnée.



Outre les enjeux linguistiques, la mobilité, notamment en région, constitue une barrière importante dans l'accessibilité des services. Plusieurs femmes se déplacent en transport en commun et lorsque les services ne sont offerts que deux fois par jour, elles sont obligées de rester toute la journée dans l'espace public et y subir des violences, comme le harcèlement de rue. S'ajoute des complications bureaucratiques dans les parcours des femmes, qui demandent des documents officiels pour elles et leur(s) enfant(s).

La méconnaissance de certaines institutions des trajectoires migratoires ainsi que des différents statuts constitue un obstacle majeur pour les femmes. Parfois, ce manque de connaissance s'accompagne de biais ainsi que du racisme, entravant encore plus, la demande d'aide.

Les intervenantes ont soulevé la crainte des femmes envers la police. Si bien que très peu de femmes portent plainte, car elles redoutent de ne pas être crues ou prises au sérieux et de vivre des expériences négatives, comme des situations de racisme. Certaines femmes ont aussi vécu des agressions de la part du corps policier. Ces histoires renforcent la méfiance envers cette institution.
S'ajoute la peur du renvoi ou le refus de la demande d'asile conjointe. Lorsqu'un couple effectue une demande d'asile ensemble, les femmes qui sont victimes de violence éprouvent des craintes quant à la dénonciation de la violence subie du fait du statut migratoire. Elles craignent que leur demande et même celle de leur conjoint soit refusée, si elles décident de quitter la relation. Dans plusieurs cas, le renvoi est aussi une arme utilisée par les agresseurs pour maintenir la femme dans la relation violente.
Finalement, les intervenantes soulignent des enjeux systémiques liés au manque de financement et le cadre, parfois limitatif, des subventions. Ces limitations budgétaires empêchent d'offrir des services aux femmes les plus vulnérables, c'est-à-dire celles qui situent au croisement de multiples oppressions, du fait de leur statut migratoire, leur connaissance des langues officielles, leur appartenance à un groupe racisé et leur genre.

Face à ces différents enjeux nommés, certaines pistes de solutions sont envisageables. Tout d'abord, la collaboration entre les organismes et les différentes instances est perçue comme essentielle pour l'accompagnement des femmes. Cette dernière permettrait d'élargir les services proposés aux femmes qui se situent aux marges. Néanmoins, il est nécessaire de s'assurer que le référencement vers les autres services ne nuise pas aux femmes accompagnées. Ensuite, la pérennisation des approches ayant une perspective interculturelle et intersectionnelle est essentielle pour répondre aux besoins des femmes marginalisées, qui ne sont pas aux prises uniquement avec des violences sexuelles, mais bien un ensemble de violences plus systémiques. Par la pérennisation des approches, les connaissances acquises au cours des différentes interventions peuvent être réutilisées pour accompagner d'autres femmes. Pour les panélistes, il devient essentiel de cumuler ces connaissances pour éviter de toujours recommencer le travail. Ensuite, les campagnes de sensibilisation et de prévention à l'échelle locale sont des stratégies à mobiliser pour rejoindre ces femmes et les informer sur les violences genrées ainsi que leur droit si elles subissent ces violences. La formation et l'échange d'expertise entre intervenantes sont aussi amenées comme des pratiques à mettre en place et valoriser dans le but de renforcer, d'une part, les collaborations entre les services, mais surtout favoriser l'échange de connaissance pour mieux accompagner les femmes marginalisées. Enfin, un travail de réflexivité sur ses propres privilèges et biais (racistes, en lien avec les violences sexuelles, en interculturalité, etc.) est nécessaire pour créer un lien de confiance avec les femmes marginalisées et pouvoir les accompagner dans leur démarche, quelle que ce soit la démarche souhaitée par ces dernières.

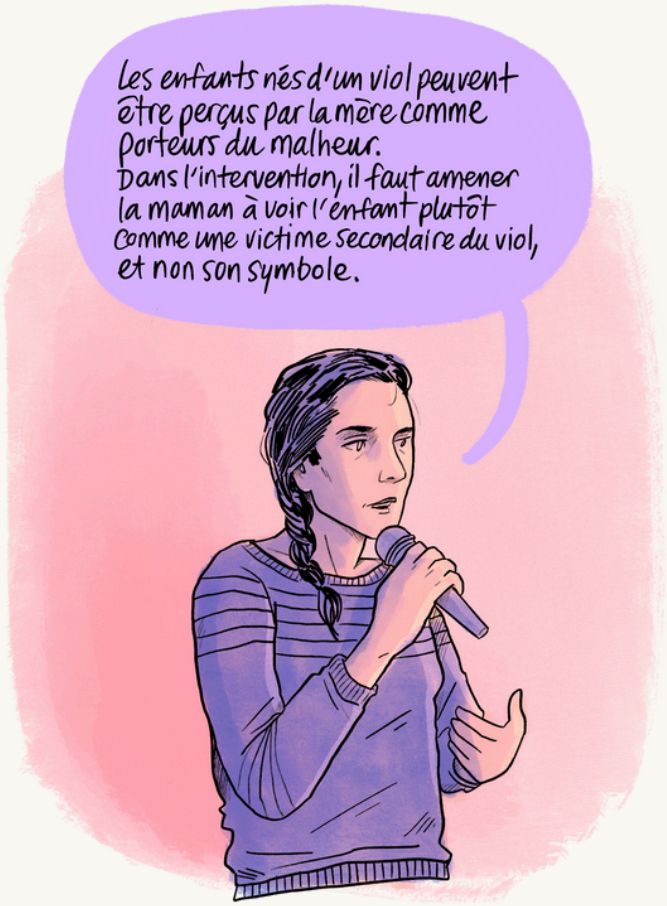
LE CAS DES SURVIVANTES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE ET DEMANDEURES D'ASILE : S'INSPIRER DES TÉMOIGNAGES POUR COMPRENDRE, SOUTENIR ET FAVORISER LA RÉSILIENCE

Stéphanie Verdon, psychothérapeute et responsable de la formation externe
Réseau d'intervention pour les victimes de violence organisée (RIVO)

Cette conférence a pour objectif d'amorcer une réflexion sur les bonnes pratiques d'accompagnement des femmes, notamment autour de la relation mère-enfant.

En temps de guerre, le viol est utilisé comme une arme de guerre, il n'est pas commis par des individus ou soldats solitaires, mais il est bien utilisé comme une tactique délibérée. Le viol des femmes détruit autant les individus que les familles et les communautés entières. Le viol participe à la destruction de la collectivité et de l'identité culturelle d'un groupe.

Par le viol, les femmes sont stigmatisées, l'identité de mère est effacée et les enfants nés cette agression deviennent un objet de honte et d'humiliation.



Les répercussions en termes de santé mentale sur les femmes victimes de viol et les enfants nés de cette agression sont très élevées. Autant la mère que l'enfant peuvent souffrir d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT), d'anxiété et de dépression. S'ajoute un risque de rejet et d'abandon de l'enfant, voir d'infanticide lors d'évènements prénataux traumatiques. L'enfant devient l'objet du malheur et rappelle sans cesse les traumatismes subis par les mères. La relation mère-enfant est fortement compromise, surtout que ces dernières peuvent aussi vivre de l'isolement du fait d'une exclusion de leur famille et de la communauté à la suite du viol.

Dans le cadre des intervention au sein du RIVO, diverses situations en lien avec des agressions sexuelles subies par des femmes-mères peuvent survenir. Voici trois exemples de cas rencontrés au RIVO :

- Yvonne et ses trois enfants, âgés respectivement de 12, 11 et 4 ans, ont entamé un long parcours migratoire depuis leur pays d'origine pour rejoindre le Canada. Durant le parcours migratoire, Yvonne est victime d'un viol devant ses trois enfants. De cette agression est née Ima. Lorsqu'Yvonne arrive au RIVO, Ima est âgée de 12 mois. Comment outiller les enfants témoins de l'agression ?
- Aissatou a subi une agression sexuelle devant sa belle-famille. Cette dernière l'a stigmatisé et l'a exclu. Elle a quitté son pays à la suite de cet évènement. De ce viol est né Ali, qui a 18 mois lorsqu'ils arrivent au RIVO. Comment inclure l'enfant dans la thérapie ?
- Hadja, une adolescente est victime d'un viol. Lorsque son père constate qu'elle est enceinte, il la rejette sans même questionner le contexte de sa grossesse. Hadja quitte son pays et lorsqu'elle arrive au RIVO son bébé a 4 mois. Elle voit en son enfant une signification, comme si elle était porteuse d'un cadeau du ciel. Comment travailler la relation mère-enfant à partir des variables protectrices ?

Ces trois exemples illustrent la diversité des situations possibles d'agressions sexuelles, les différents liens qui se nouent entre les mères et les enfants nés du viol et les différentes personnes qui peuvent être impliquées dans une thérapie.

Afin d'éviter un transfert du traumatisme intergénérationnel, les thérapies relationnelles sont recommandées. Dans ces interventions, l'idée est d'amener la mère à considérer son *enfant comme une victime secondaire du viol*, plutôt que son symbole. Les discussions se centrent sur les impacts de l'évènement sur la relation mère-enfant. Pour y arriver, il est suggéré d'adopter une posture d'humilité culturelle (injustices épistémiques), dans le but d'accéder au système de croyances de la mère sans que celle-ci ne se sente jugée. L'intervention se doit d'être respectueuse du rythme de la mère en prêtant une attention particulière aux limites qu'elle exprime. Durant l'intervention, les facteurs chronologiques sont à considérer - le déroulement de la grossesse, l'accouchement, la période périnatale, etc. -ainsi que l'évaluation de l'histoire traumatique, autant dans la période pré que post migratoire. Finalement, le dévoilement à l'enfant est à aborder avec la mère, puisque dans la trajectoire développementale de l'enfant, celui-ci posera des questions sur son origine. La littérature suggère que le dévoilement à l'enfant peut lui permettre de comprendre l'ambivalence de sa mère. Néanmoins, le dévoilement peut devenir un enjeu lorsqu'il y a d'autres enfants dans la fratrie qui ne sont pas au courant du viol.

Intervenir auprès de la dyade mère-enfant dans un contexte d'agression sexuelle nécessite un travail d'équipe, car l'intervention doit se situer à plusieurs niveaux et sur différentes dimensions.

LES ENJEUX DES FEMMES IMMIGRANTES EN RÉGION

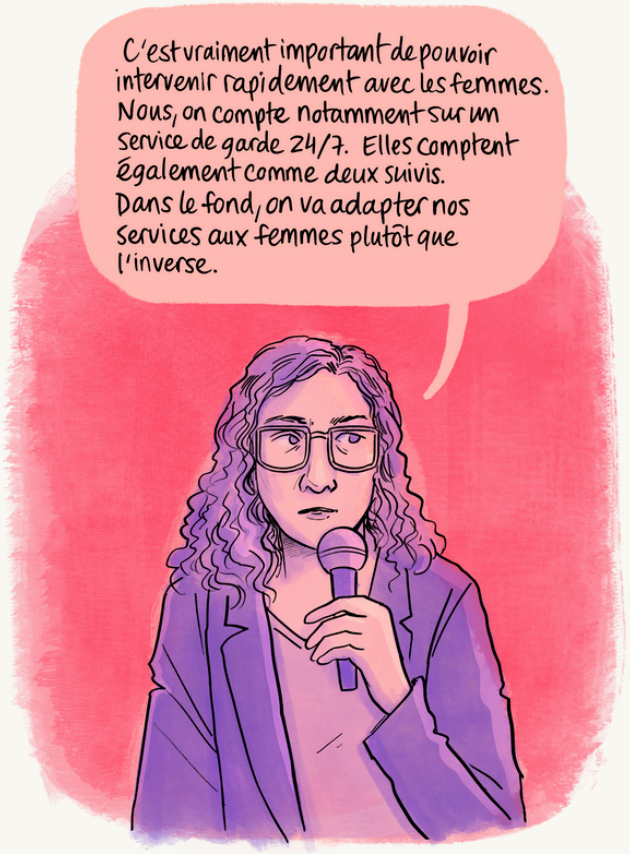
Isabelle Chevalier, intervenante
Agression-Estrie CALACS

La région de l'Estrie est un grand territoire, avec une superficie de 12 392 km2 et une population totale de 524 721 habitants en 2025.. On compte 9 municipalités régionales de comté (MRC). La région de l'Estrie accueille la plus grande communauté afghane en Amérique du Nord. La ville de Sherbrooke est la principale ville de cette région et 3.9% de sa population est issue de l'immigration, principalement de l'Afghanistan et de la Colombie. Du fait de la proximité avec le chemin Roxham et d'une partie de la frontière avec les États-Unis, l'Estrie accueille beaucoup de personnes demandeuses d'asile.

L'accompagnement est disponible 24h/24 et tous les jours de la semaine. Un service de garde est disponible afin de répondre au besoin du "ici et maintenant" et pour éviter de laisser la femme dans l'attente du service. Pour l'accompagnement des femmes immigrantes, le CALACS privilégie un accompagnement physique, c'est-à-dire en personne, plutôt qu'un référencement oral vers une ressource précise.

Le CALACS-Agression-Estrie adopte une approche féministe intersectionnelle et interculturelle. L'organisme a du adapter les services offerts afin de rejoindre toutes les femmes immigrantes, y compris les femmes allophones et/ou analphabètes. Par exemple, le CALACS accueille beaucoup de femmes demandeuses d'asile ainsi qu'une population hispanophe. Ces réalités terrain ont poussé le CALACS à développer un service spécialisé pour les femmes immigrantes, qui rencontrent des obstacles particuliers dans la recherche d'aide à la suite d'une agression sexuelle. Du fait d'une forte demande des services, le CALACS a une liste d'attente pour les femmes qui souhaitent accéder aux groupes de soutien. Pour limiter cette attente, une des mesures mises en place est la création d'une liste d'attente prioritaire pour les femmes immigrantes et cela peu importe où a eu lieu l'agression. En d'autres termes, l'agression peut avoir eu lieu dans un autre territoire, la femme pourra être prise en charge par le CALACS.

Concernant la barrière de la langue, le CALACS a choisi de recourir plus aux outils de traduction instantanée numérique qu'à des services d'interprétariat. Par le recours aux outils de traduction, l'intervenante s'assure que le message qu'elle souhaite transmettre soit le bon et que les propos de la femme soient les bons. Il est soulevé ici un enjeu de confiance envers les personnes qui font de l'interprétariat, où les personnes ne sont jamais pleinement assurées que le message transmis soit une traduction fidèle. Enfin, la traduction instantanée renforce la confidentialité des propos échangés et donc le lien de confiance avec la femme accompagnée.

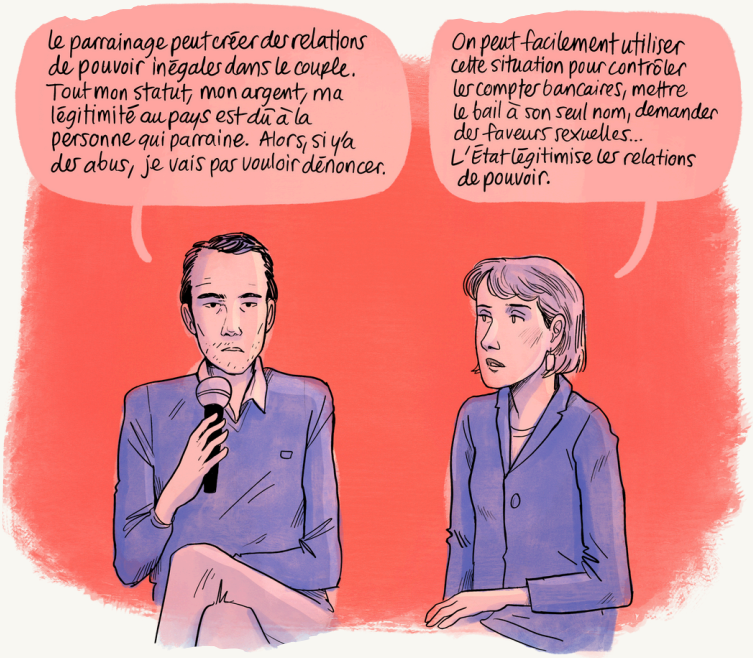


Plutôt que de demander aux femmes immigrantes de s'adapter aux services offerts par le CALACS, ce dernier a fait le pari d'adapter ses services aux besoins des femmes immigrantes. Ainsi, cela permet de créer un lien de confiance plus rapidement, mais surtout de pouvoir toucher une plus grande partie des femmes immigrantes victimes de violences sexuelles. Cette approche demande du temps et une intervenante est libérée pour s'occuper spécifiquement de ces dossiers. Cependant, cela soulève l'enjeu de la pérennité des services, puisque le dossier repose sur une seule intervenante. Le CALACS travaille actuellement à la formation de l'équipe sur ces enjeux afin d'assurer un transfert des connaissances.

LE PARRAINAGE : UN COUTEAU À DOUBLE TRANCHANT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Anthony Rouget et Catherine Blais-Delisle
Solutions Justes (MCM)

Selon la loi sur l'immigration et la protection des réfugiées (LIPR) et le règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) tout.e citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e peut parrainer une personne étrangère telle que définie dans la catégorie du regroupement familial afin que cette personne puisse obtenir la résidence permanente.



Le parrainage constitue un double engagement. Un premier engagement de subvenir aux besoins essentiels - transport, logement, nourriture, etc. - de la ou des personne(s) parrainée(s). S'il s'agit d'un.e partenaire amoureux.euse, l'engagement est d'une durée de trois ans. Si le parrainage concerne des enfants, la durée de l'engagement est de dix ans. Le deuxième engagement est envers l'État. Durant toute la durée du parrainage, l'accès à l'aide sociale, par exemple, n'est pas possible. Il faut savoir qu'au Québec, il n'est pas possible d'annuler cet engagement même en cas de divorce, de déménagement.

Le parrainage génère alors de puissantes dynamiques de pouvoir et de contrôle sur la personne parrainée, ouvrant la porte aux abus et aux violences, notamment d'ordre sexuel. Dans une dynamique de relation amoureuse, le parrainage crée des relations de pouvoirs inégales. Une hiérarchie entre les membres du couple s'installe, puisqu'une relation de dépendance va s'installer dès que la personne parrainée va arriver au Canada.

Cette dépendance est juridique, puisque l'autorisation de résider sur le territoire canadien dépend de la relation amoureuse, mais elle est aussi financière, car la personne qui parraine doit subvenir aux besoins de la personne parrainée. Cette inégalité dans la dynamique conjugale peut ouvrir la voie à plusieurs abus. En effet, il devient facile d'exercer du contrôle sur une personne dont le statut juridique dépend entièrement d'une personne. Les abus peuvent prendre différentes formes : chantage sexuel, privation, surveillance, etc. Face aux abus subis, la personne parrainée ne sentira surement pas à l'aise d'aller chercher de l'aide. Il se peut même qu'elle ne soit pas au courant des ressources disponibles pour l'aider. Certaines personnes n'envoient jamais la demande de parrainage.

Il existe certains recours juridiques en immigration pour les personnes parrainées victimes de violence conjugale. Certaines personnes ont pu transformer leur demande de résidence permanente sur une base humanitaire, mais les critères pour effectuer cette transition sont flous et méritent d'être éclaircis auprès du ministère de l'immigration, réfugiés et citoyenneté canada (IRCC). La demande d'un permis de séjour temporaire (PST) pour les personnes victimes de violence conjugale est un autre recours possible. Ce permis peut être d'une durée de 6 mois à 36 mois (3ans), à la discrétion de l'agent de l'IRCC. Depuis juillet 2019, cette demande est traité en accéléré, gratuite lors de la première demande et donne accès à un permis de travail et aux soins de base. Bien que l'initiative soit louable, il persiste plusieurs problèmes dans sa mise en application :

- La personne parrainée peut se rendre compte que la demande de parrainage n'a jamais été envoyée.
- Cette demande n'est accessible que pour la violence conjugale et pas la violence familiale
- Ce statut ne peut être demandé que lorsque la personne ne détient aucun statut régulier au Canada
- La durée de ce statut est de plus en plus courte. Il est d'une durée de 7 mois environ et le renouvellement est de plus en plus complexe. Cela peut créer des tensions entre les demandes de deux ministères. Par exemple, le Minsitère de Justice peut demander une présence sur le territoire en vue du procès qui se déroulera dans deux ans et demi, mais IRCC ne renouvelle pas le PST et demande à la personne de quitter le territoire.

En conclusion, il reste du travail à faire, notamment en termes de plaidoyer afin de changer les procédures juridiques pour les victimes de violence conjugale et sexuelle dans le parrainage. Bien que le principe du parrainage soit théoriquement une belle initiative, il comporte un ensemble d'ingrédient favorisant le développement de relations de pouvoir et de violence.
Dès lors, le statut d'immigration constitue un facteur fondamental de vulnérabilité et les personnes immigrantes sont aux prises avec des doubles voire des triples facteurs de vulnérabilités.

LA RÉALITÉ DES FEMMES IMMIGRANTES DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE (SEXUELLE)

Darlie Jean et Soledad Blanchet
Auberge Transition

L'Auberge Transition est une maison de refuge qui accueille les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, pour une durée de trois mois. Fondée en 1975, l'Auberge offre divers services pour accompagner les femmes et les enfants à sortir des dynamiques de violence conjugale. L'organisme détient une ligne d'urgence 24/7, un hébergement, du soutien psychosocial, des interventions de groupe, des interventions auprès des jeunes, des accompagnements, notamment judiciaire, de la défense de droit, du référencement et des services post-hébergement.

Les intervenantes rencontrent plusieurs défis dans leur travail au quotidien. Tout d'abord, les intervenantes nomment des défis au niveau culturel et des défis dans l'intervention interculturelle. Par exemple, il arrive que pour certaines femmes, le viol conjugal ne soient pas perçu comme une violence. Le fait de dénoncer des violences peut aussi amener un lot de pression chez les femmes, qui risquent une exclusion de leur communauté du fait d'avoir dénoncé les violences. Le continuum des violences subies du pays d'origine au Canada renforce l'isolement des femmes. Du fait du statut migratoire certaines femmes n'ont pas accès à tous les services d'aide. La méconnaissance des droits constituent un obstacle dans l'accès aux ressources et s'ajoute aussi la méconnaissance des services et de leur fonctionnement jouent en défaveur des femmes immigrantes. Finalement, les femmes immigrantes subissent aussi des pressions familiales, notamment pour maintenir l'union conjugale et éviter la dissolution de la famille. Cette pression culpabilise les femmes immigrantes qui questionnent leur choix de quitter la relation violente.

L'immigration est un levier de contrôle des agresseurs sur les victimes, qui usent de diverses stratégies pour exercer leur violence : confiscation des papiers d'identité, mensonges sur les démarches à faire ou faites, chantage, menace de la déportation, etc. L'ensemble de ces éléments constituent des obstacles que les femmes immigrantes rencontrent de manière générale lorsqu'elles souhaitent quitter une relation violente.



Les femmes cumulent un certains nombres d'oppression, en termes de précarité liée au statut migratoire, du sexisme, du racisme, des discriminations liées aux croyances religieuses, un accès limité à l'éducation rendant la recherche d'aide plus complexe, mais aussi le processus de sortie de la relation violente.

L'Auberge Transition favorise une approche centrée sur le renforcement du pouvoir d'agir des femmes. Les différents ateliers sont axés sur les compétences générales, la défense de droit, l'autonomie professionnelle ainsi que l'apprentissage à connaitre et nommer les limites. Le but des services est d'aider les femmes à reprendre le contrôle de leur vie.

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES D'INTERPRÉTARIAT POUR LES FEMMES IMMIGRANTES, RÉFUGIÉES ET À STATUT PRÉCAIRE (ASIFI) : UN PROJET RENFORÇANT LA CONCERTATION AU SERVICE DES FEMMES IMMIGRANTES

Maria Forero
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Le projet accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statuts précaires (ASIFI) est une formation pour les interprètes sur les violences conjugales et sexuelles. Par là, ce projet vise à accroitre l'équité dans l'accès aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire qui sont hébergées dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugale. Le premier axe du projet vise la formation des interprètes aux enjeux de violence conjugale.



Concernant la formation des interprètes, ces dernières reçoivent, à la fin de la formation, une certification sur les violences conjugales. Cette certification permet de garantir que la personne a reçu un ensemble de connaissances qui lui permette de réaliser une interprétation adaptée aux besoins des femmes victimes de violence conjugale.

Le deuxième axe vise à développer et renforcer les liens entre les maisons d'hébergement et les organismes d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Le service d'interprétariat est un service indispensable dans les maisons d'hébergement. Il permet aux femmes ayant subi des violences de s'exprimer dans leur langue maternelle, d'exprimer leur quotidien tout en sachant qu'elles seront comprises et que leurs besoins pourront être répondus.

La présence d'un.e interprète permet d'une certaine manière de libérer la parole. La formation préalable des interprètes est un gage de confiance pour les femmes. Avant, les personnes avaient recours à un.e membre de la communauté, engendrant des problèmes de confidentialité d'une part et d'autre part des enjeux sur les besoins exprimés par les victimes. Effectivement, certaines victimes préfèrent ne pas dévoiler les violences subies à la maison de peur que la personne chargée de l'interprétariat le répète ou pire l'exclue si elle est une membre de la famille.

Le milieu de l'interprétariat est un milieu à prédominance féminine. À titre d'illustration, 84.4% des interprètes sont des femmes et 45.8% des interprètes sont des personnes racisées. Parmi les personnes racisées, 33% sont des femmes. Les conditions de travail sont généralement précaires. Les travailleur.euses sont des travailleur.euses autonomes. Ils et elles dépendent donc des contrats pour vivre de leur travail. De plus, la majorité dénonce une fatigue de compassion. Effectivement, il s'avère difficile pour eux et elles de rester insensibles face aux histoires traduites. Le travail d'interprète contient des tâches invisibilisées, comme celles de prendre soin des personnes pour qui la traduction est réalisée et les travailleur.euses dénoncent un manque de ressources pour bien effectuer leur travail. Pourtant leur rôle est essentiel : les interprètes sont une courroie de transmission. En réalisant l'interprétariat, ils et elles transmettent les codes culturels des deux cultures et permettent aux femmes de mieux comprendre leur environnement. Il ne s'agit pas seulement d'une traduction mot à mot, il est question d'une traduction interculturelle des manières de faire et de se représenter la vie en société, les normes et les cultures.

STRATÉGIES DES ACTEURS LOCAUX DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES MIGRANTES VICTIMES DE VIOLENCE : ÉTUDE COMPARATIVE ENTRE MARSEILLE (FRANCE) ET MONTRÉAL (QUÉBEC)

Léa Gouley, candidate au doctorat en sociologie
Aix-Marseille Université

Cette conférence présente les résultats d'analyse d'une thèse en sociologie sur les politiques publiques et les discours publics sur l'immigration et les violences ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement. Cette étude adopte une perspective comparative entre la ville de Marseille en France et la ville de Montréal au Québec, Canada. Le choix de ces deux villes se justifie par le fait qu'elles accueillent de nombreuses personnes issues de l'immigration et de nombreuses ressources associatives/communautaires sont présentes pour accompagner ces personnes. De plus, ces deux villes vivent, actuellement, une crise du logement importante. Les personnes issues de l'immigration sont souvent perçues comme étant responsables de cette crise, ou du moins, comme l'une des causes possibles. La collecte de données s'est réalisée à Montréal et à Marseille, par la réalisation d'observation et d'entretiens semi-directifs auprès d'intervenant.es.

Les intervenant.es ont soulevé trois problématiques centrales rencontrées par la majorité des femmes immigrantes accompagnées. Premièrement, la régularisation et l'obtention d'un statut migratoire peut prendre plusieurs années. Par exemple, la demande d'asile peut prendre jusqu'à trois ans de traitement, rendant les projections des femmes immigrantes dans l'avenir plus complexe. Deuxièmement, elles rencontrent des difficultés à accéder aux ressources psychologiques, pourtant nécessaires. Troisièmement, les femmes immigrantes rencontrent des enjeux majeurs liés à la question de l'hébergement, qu'il soit de courte ou de longue durée. S'ajoutent à ces difficultés, des violences subies spécifiquement pendant l'immigration. Les conditions de vie des femmes sont un contexte favorable aux déploiements de différentes formes de violences faites aux femmes. Par exemple, certaines femmes subissent du chantage sexuel pour continuer à avoir un logement. Les intervenantes mettent de l'avant le manque de solutions à long-terme pour accompgner ces femmes aux prises avec des enjeux d'immigration et de violence genrée.



Les intervenant.es rencontrent des défis spécifiques dans l'accompagnement des femmes immigrantes et victimes de violences sexuelles. Elles font face à enjeux majeurs : des partenaires inefficaces, ne leur permettant pas de réaliser leur travail convenablement ; l'inextistance de procédures juridiques ou administratives pour répondre aux besoins des femmes accompagnées et les violences institutionnelles.
Face à ces défis, les intervenantes ont créé des carnets d'adresse où elles consignent le nom, notamment d'avocats et de médecins dignes de confiance pour aider les femmes immigrantes.

Les intervenantes adaptent aussi les accompagnements réalisés avec les femmes immigrantes à statuts précaires et victimes de violences seuxelles. Par exemple, pour s'assurer que la femme ne soit pas victime de racisme systémique dans les structures institutionnelles, les intervenantes les accompagnent lors des rendez-vous. Elles s'engagent aussi en-dehors de leur temps de travail afin d'entamer des débats sur des sujets délicats pour assurer un meilleur arrimage entre leurs pratiques et leurs valeurs.
Concernant les demandes d'asile, les intervenant.es accompagnent les femmes dans l'élaboration du dossier. Elles participent aussi à la demande en délivrant des attestations pour les femmes afin que leur dossier soit plus solide au moment de l'audience. Enfin, il leur arrive de simuler les audiences dans le but de préparer la femme accompagnée à l'audience et de renforcer les chances d'obtenir le statut de réfugié. Ces entretiens préparatoires permettent aussi une première décharge émotionnelle pour les femmes. De fait, elles acquièrent des compétences, notamment juridiques, qui dépassent leur champ de compétences.

Néanmoins, l'absence de reconnaissance du travail accompli, le manque de ressources et de financement de plus en plus récurrent ainsi que le durcissement des discours publics, parfois virulents ne sont pas sans conséquences sur les professionnel.les. Les impacts sur la santé mentale - stress, épuisement professionnel - et sur la vie privée - difficultés relationnelles, surmenage - sont monnaie courante parmi ces professionel.les. Ces impacts ont aussi des conséquences sur leur parcours professionnel, puisque de nombreux.euses intervenant.es ont eu des arrêts de travail ou ont fait le choix d'une réorientation de carrière.

Ces pratiques se retrouvent autant en France qu'au Québec, même si les pratiques s'adaptent au contexte politique et juridique de ces deux pays. Néanmoins, les enjeux sur la pratique professionnelle et la santé des intervenant.es existent dans les deux pays. Il est toutefois mentionné qu'au Québec, il existe plus d'études sur les pratiques professionnelles qu'en France et que les intervenant.es bénéficient de plus d'espaces pour échanger autour des défis et des bonnes pratiques.

LA JUSTICE KALÉIDOSCOPIQUE À L'AUNE DE L'INTERSECTIONNALITÉ : REBÂTIR LA CONFIANCE DES VICTIMES/SURVIVANTES DE VIOLENCES SEXUELLES AU-DELÀ DE LA JUSTICE PÉNALE

Kharoll-Ann Souffrant, T.S., M. Serv. Soc., candidate au doctorat à L'École de travail social
Université d'Ottawa

Kharoll-Ann Souffrant est travailleuse sociale et candidate au doctorat à l'Université d'Ottawa. Dans sa thèse, elle s'intéresse au regard des femmes noires sur le mouvement #metoo (#moiaussi) de 2017 à 2020.



Au Canada, il existe peu voire très peu d'étude et des données sur les personnes afro-canadiennes. Le gouvernement utilise le terme "minorités visibles" qui est un terme assez désuet, puisqu'il regroupe dans une même catégorie toutes les personnes qui ne sont ni blanches, ni autochtones. Au Québec, les données sur la contribution des femmes noires sont inexistantes et il est difficile de trouver des études ou des analyses qui mentionnent le mot "noir.e". Il s'avère donc nécessaire et urgent de s'intéresser à ces enjeux et de documenter les expériences et la contribution des personnes afro-canadiennes dans la pensée intellectuelle et le travail militant, au Québec et au Canada.

La question de la présente recherche porte sur le vécu des militantes afrodescendantes qui ont participé au mouvement #metoo. Pour ce faire, deux types d'analyse ont été privilégiées. La première est une analyse du discours médiatique sur le mouvement. La seconde est une analyse thématique d'entretiens semi-dirigés menés auprès de douze (12) femmes noires. Ces dernières sont majoritairement des femmes canadiennes et quelques-unes sont issues de l'immigration.

La justice kaléidoscopique renvoie à l'idée que le sentiment de justice est composé de plusieurs dimensions lesquelles sont interconnectées les unes aux autres. Plusieurs composantes de la justice kaléidoscopique sont dégagées :

- L'imputabilité des personnes ayant commis des violences
- La reconnaissance du tort et des douleurs causées
- La dignité
- La voix, même s'il faut reconnaitre que le silence ou le refus de parler sont aussi des formes d'agentivité
- La prévention avec l'idée que les catégories de victimes et d'auteur.es ne sont pas forcément mutuellement exclusives
- L'interconnexion, soit le fait de voir la personne au-delà des préjudices qu'elle a vécus
- Une vision systémique et complexe du processus, soit que le processus n'est pas toujours linéaire. C'est un processus itératif, imprévisible et différent pour chaque personne.

La justice transformatrice est une approche développée par des communautés noires et racisées dans le but de répondre aux besoins spécifiques de ces communautés. Cette approche rejette les approches punitives, portées notamment par le système carcéral et elle ne repose pas sur l'État et ses différentes institutions (services sociaux, police, etc.). La justice transformatrice souhaite travailler les racines des violences à caractère sexuel par une approche centrée sur le care. Elle peut s'employer autant auprès des personnes victimes/survivantes des violences sexuelles, des autrices de ces violences qu'à la communauté.

Le mouvement #metoo a amené des changements majeurs, dont la politique contre les violences sexuelles dans les milieux postsecondaires, mais aussi la création des tribunaux spécialisés. Ces initiatives portées par le gouvernement démontrent un certain engagement en faveur d'une lutte.
Dans les milieux militants, il existe un risque de reproduire le système de punition qui est normalement dénoncé dans et par ces milieux. De plus, les stéréotypes autant de la victime idéale que du suspect idéal, ont renforcé les stéréotypes sur la communauté noire, notamment pour les hommes noirs. En ce qui concerne les femmes noires, elles ne représentent pas la "victime idéale", leurs histoires ne sont pas traitées de la même façon dans les médias. Dans certains milieux militants, il existe une reproduction de ces discours, avec, parfois, des positions très campées et les femmes noires permettent d'amener des nuances à ces discours. Cependant, elles ne sont pas toujours bien accueillies. D'autant plus, que les femmes noires soulignent plusieurs craintes face à une prise de parole sur les enjeux de violences sexuelles. Certaines nomment craindre d'être ostracisées, de participer au renforcement des stéréotypes négatifs sur les hommes noirs. Pour d'autres, les enjeux se situent plutôt au niveau du coût de la dénonciation. Autrement dit, certaines

femmes se questionnent sur les coûts/bénéfices de la dénonciation. Enfin, d'autres femmes se questionnent sur les moyens d'aider et de fournir un soutien aux personnes autrices de violences sexuelles.

En guise de conclusion, si en tant que société nous voulons adresser l'enjeu des violences sexuelles, cela demande une certaine posture d'humilité et de respect des choix de chaque personne face à ce qu'elle désire faire (dénonciation formelle ou non, partage d'expérience, garder le silence, etc.).

LE CENTRE DE JUSTICE RÉPARATRICE : RÉPARER AUTREMENT QUE PAR LE SYSTÈME PÉNAL

Laurence Laporte
Centre de services de justice réparatrice

Cette conférence a pour objectif de présenter les services du centre de services de justice réparatrice (CSJR), dont la mission est de fournir une autre réponse qu'une réponse pénale aux crimes. Pour ce faire, le centre participe à la création d'espaces d'expression, d'écoute et de partage entre des personnes et des groupes qui ont été touchés par différentes situations d'abus et de violences. Le crime n'est plus abordé seulement du point de vue d'une infraction pénale, mais aussi comme un geste qui produit des souffrances et qui a de lourdes conséquences sur l'individu et sur la communauté. L'objectif est donc de reconnaitre et de réparer les impacts négatifs du crime. La démarche est volontaire et axée sur le dialogue entre des personnes qui ont soit commis soit subi un crime apparenté. Cette démarche permet de pouvoir aborder des agressions qui ont eu lieu dans divers contextes, comme en situation migratoire ou dans d'autres pays. Les personnes qui s'engagent dans la démarche, qu'elles soient des autrices ou des victimes du crime ne se connaissent pas. Tout type de crime peut être abordé, mais majoritairement le CSJR traite principalement des violences sexuelles.

Des rencontres peuvent être menées en contexte post-sentence. Les personnes qui ont commis un acte criminel ont été judiciarisées et elles complètent la sentence ou l'ont déjà complétée. Pour les personnes victimes, le crime subi ne doit pas nécessairement avoir été judiciairisé. La démarche de justice réparatrice s'intéresse autant aux victimes qu'aux agresseurs. Pour les premières, les rencontres visent la libération des charges affectives destructrices causées par l'acte criminel subi. Pour les agresseurs, la démarche offre une aide à prendre conscience de l'impact de leurs actes sur des personnes et sur la société. De pus, les dimensions sociales de la violence sont prises en compte, autant dans ses causes que dans ses conséquences.

Au CSJR, il existe deux types de rencontre. La première dite de "face à face" se compose d'un groupe de cinq (5) personnes : deux personnes pour l'animation, une personne ayant commis un acte criminel, une personne victime d'un acte criminel et un membre de la communauté. Cette dernière personne représente d'une manière symbolique la société. La démarche se déroule en cinq rencontres. La première est une rencontre préparatoire. La deuxième est consacrée aux récits des évènements. Les personnes vont raconter dans leurs mots le crime et la manière dont ils l'ont vécu.

La troisième rencontre porte sur les conséquences de l'acte criminel et la quatrième rencontre se concentre sur le parcours de réhabilitation et de rétablissement. La cinquième rencontre permet aux personnes participantes de faire un bilan sur la démarche. Les "face à face" peuvent se dérouler dans des établissements de détention ou en communauté.
La deuxième type de rencontre, est des rencontres detenus-victime, avec six (6) à huit (8) personnes participantes : deux personnes animatrices, deux personnes membres de la communautés et plusieurs victimes et offenseurs. Ces rencontres se déroulent en établissement de détention. Dans cette démarche, on compte entre huit et dix rencontres.



Les personnes victimes participent généralement dans ce type de démarche pour plusieurs raisons. D'abord, elles souhaitent obtenir des informations, des explications et poser des questions aux personnes qui ont commis un acte similaire. Ensuite, elles souhaitent être entendues et reconnues, principalement dans la conséquence des actes. Cette démarche permet alors de regagner une forme d'autonomie et de reprendre du pouvoir sur la situation vécue. De plus, les rencontres leur offrent un occasion de nommer le mal vécu et exprimer ses émotions, dont la colère. Finalement, elles espèrent que leur démarche est utile en limitant le risque de récidive chez les auteurs rencontrés.
La justice réparatrice est une alternative qui permet d'aborder différentes situations de violence. Par exemple, des causes qui n'ont pas été portées en justice (non retenue pour faute de prevue, crime subi à l'exterieur du pays), mais aussi si l'agresseur est inconnu ou trop proche de la victime qui craint alors des représailles,

ou encore que l'agresseur est décédé ou qu'il réside dans un autre pays. Il est probable aussi que la personne victime ne souhaite pas confronter son agresseur ou le revoir. Finalement, il existe diverses raisons pour expliquer l'engagement dans une telle démarche.

Enfin, le CSJR offre un atelier de guérison des mémoire. Cet atelier a été conçu en Afrique du Sud par Micheal Lapsley, le fondateur de l'Institut Healing of Memories (IHoM) qui a aussi été victime d'un attentat du gouvernement en place durant le régime de l'apertheid en Afrique du Sud. Le but de ces ateliers est d'explorer et de reconnaitre les différentes blessures émotionnelles, portées tant sur le plan individuel que collectif. Ces dernières peuvent être liées à la famille, à notre pays, notre genre, notre trajectoire, etc. Ces ateliers se déroulent dans une auberge et proposent différentes activités de réflexions, de témoignages, de créativité artistique pour aborder collectivement les souffrances. Ces ateliers sont ouverts à tout le monde. Le CSJR offre ces ateliers payants environ deux fois par année.

Par la justice transformative, le CSJR offre une autre réponse aux violences vécues, qui se situe en-dehors du système pénal et qui permet d'aborder les conséquences des violences autrement. Ces rencontres permettent une libération de la parole des victimes, mais aussi un dialogue entre personnes victimes et personnes qui ont commis un acte criminel.

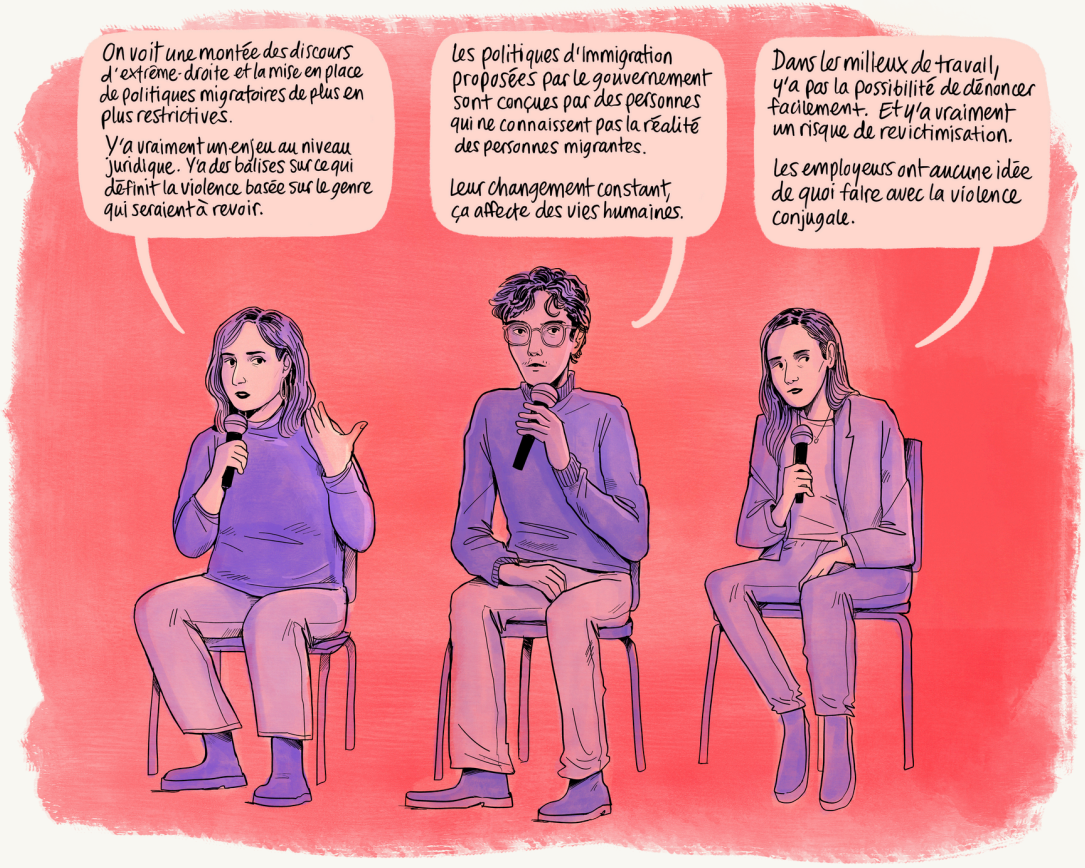
TABLE RONDE : PENSER LES SOLUTIONS

Justine Chenier, cocoordonnatrice et responsable du plaidoyer au Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS)
François Loza-Rodriguez, coordonnateur d'analyse et de plaidoyer à la Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et réfugiées (TCRI)
Arina Grigorescu, chargée de projet au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC)

Cette table ronde regroupe trois personnes qui travaillent pour différents regroupements qui défendent les droits des personnes immigrantes et/ou victimes de violences sexuelles. Elle se veut une réflexion plus globale sur l'intersection entre l'immigration et les violences sexuelles.
Le regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFFVC) regroupe 46 maisons membres et développe différents projets autour de la violence conjugale. Un des projets en cours porte sur les milieux de travail et les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. L'objectif est de mieux outiller les milieux de travail à la violence conjugale et aux intersections entre la violence conjugale et les conditions migratoires. Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) est un groupe national qui existe depuis 46 ans. Son objectif est de venir en aide aux personnes survivantes et d'effectuer de la défense de droits des personnes, notamment par la pratique du plaidoyer. La table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et réfugiées (TCRI) a pour mission de soutenir ses membres qui sont des organismes accueillant des personnes immigrantes.

Le contexte politique de 2025 et depuis plusieurs années, montre une montée de l'extrême-droite, dont certaines idées percolent aussi dans le gouvernement canadien. Ce dernier adopte des mesures de plus en plus restrictives au regard de l'immigration. Les politiques migratoires ne tiennent suffisamment pas compte des réalités des personnes immigrantes. Les projets de loi sont réalisés par des personnes qui ne sont pas immigrantes et à destination d'un électorat qui n'est pas immigrant non plus. Dans ce contexte politique, il devient de plus en plus difficile de faire-valoir les récits des personnes immigrantes pour modifier les politiques. De plus, le gouvernement ne reconnait pas certains concepts, comme celui de l'intersectionnalité et les politiques publiques ne tiennent pas compte des violences genrées. En milieu de travail, les personnes immigrantes avec des statuts précaires, comme le permis de travail fermé, peuvent vivre des discriminations et des violences sur le lieu de travail. Elles viennent s'accumuler aux difficultés et violences vécues dans le parcours migratoire, rendant alors la dénonciation encore plus difficile.

Afin de prendre en compte les victimes, il est nécessaire de penser une refonte du système judiciaire, car un des noeuds du problème se trouve dans l'appareil juridique. À titre d'exemple, la formation des acteur.ices judiciaire.s au controle coercitif permettrait d'amener une meilleure compréhension sur le continuum des violences subies par les femmes, plutôt qu'une catégorisation selon les différentes formes de violence.
La création d'espaces de concertation interdisciplinaires serait bénéfique pour briser le travail en silot. Toutefois, une certaine fatigue se ressent dans les espaces de concertation, principalement face aux discours xénophobes. Il devient essentiel de se concerter pour proposer un nouveau discours, pour donner la voix aux personnes immigrantes.



Les changements rapides des lois d'immigration ont des répercussions sur les personnes qui fréquentent et utilisent les différents services. Les intervenantes doivent être constamment à jour sur les changements et leurs répercussions en termes d'accessibilité aux services. Les intervenant.es de la table-ronde soulignent un besoin de matériel de formation au niveau du cadre juridique de l'immigration. Plusieurs intervenantes rapportent se sentir démunies face à ces réalités complexes, la barrière de la langue, etc.
Il y aussi un manque de connaissance et un besoin d'outillage au niveau des intersections entre les parcours migratoires et les violences sexuelles basées sur le genre.

Néanmoins, plusieurs organismes ont développé différents outils autour de ces enjeux. Avant de réinventer des formations ou des outils, il faut d'abord aller voir les productions d'outils et d'autres documents pour ne pas réinventer la roue. L'amélioration des pratiques passe par une formation continue des intervenant.es, mais aussi par une mise à jour des formations aux nouvelles approches afin de reconnaitre des réalités qui jusque-là étaient invisibilisées. L'amélioration des pratiques passe aussi par un positionnement clair face à certains enjeux. Par exemple, le RMFVVC lors des formations en milieu de travail, explicite le choix d'un langage genré pour parler des violences conjugales et sexuelles, dans le but de montrer la dynamique genrée de ces violences. La mise en application de la loi sur les milieux alliés est assez mal comprise. Cette loi découle d'un féminicide en Ontario sur un lieu de travail. Un homme a tué sa conjointe sur son lieu de travail, amenant à une nouvelle loi en Ontario qui a inspiré celle du Québec. Il reste que la loi n'est pas assez spécifique au Québec. Si bien que la majorité des employeurs ne comprennent pas pourquoi ils doivent se soucier de la violence conjugale en milieu du travail.

Pour répondre aux besoins des personnes intervenantes et des femmes immigrantes victimes de violences sexuelles, les intervenant.es insistent sur une refonte des modes de financement des organismes communautaires. La dynamique de financement par projet ne permet pas la perennisation des pratiques développées dans le cadre des différents projets. Parfois des initiatives à fort impact doivent s'arrêter faute de financement.

Les tribunaux spécialisés en violences sexuelles sont un début de réponse même si l'aspect intersectionnel est manquant, car il n'est question que du droit criminel, mais le droit de la famille et de l'immigration sont absents. Autrement dit, il n'y a pas de communication entre les différentes cours judiciaires.
Le rapport Trace - produit par la TCRI - met de l'avant les désillusions des femmes victimes de violences sexuelles dans le système judiciaire québécois. Alors qu'elles s'attendaient à être entendues et à recevoir justice rapidement, elles font face dans leur parcours à différents obstacles et enjeux. Si bien qu'elles développent une forme de cynisme, qui impacte directement le travail des intervenantes.

En conclusion, la table-ronde se termine sur différents souhaits en lien avec les violences sexuelles subies par les femmes immigrantes à statuts précaires. Il est souhaité que les statuts migratoires précaires soient régularisés pour de meilleures conditions de vie. Un autre souhait concerne un changement d'orientation de l'immigration : que les politiques migratoires favorisent plus une immigration permanente que temporaire.

CONCLUSION

En conclusion, les différentes conférences ont permis d'éclairer les réalités diversifiées des femmes immigrantes à statut précaire et qui vivent des violences sexuelles. Les différentes présentations mettent de l'avant l'intersection des oppressions subies par les femmes, notamment entre le cadre juridique avec le statut migratoire et entre la dimension genrée, avec les violences subies. Les femmes ayant subi des violences sexuelles tendent à moins dénoncer les violences subies, que d'autres femmes et cela pour plusieurs raisons. Parfois, la dénonciation peut leur couter l'exclusion de leur communauté, ce qui isolent encore plus les femmes et les mettent dans une situation encore plus vulnérables. Dans d'autres situations, la dénonciation n'est pas envisagée du fait que les violences se sont produits dans un autre pays, soit pendant le parcours migratoire, soit dans le pays d'origine et ces violences sont à l'origine du départ. D'autres barrières, comme celle de la langue, de la méconnaissance et de la méfiance envers les services peuvent entraver les parcours de recherche d'aide chez ces femmes. Finalement, le statut migratoire précaire joue aussi un grand rôle dans la recherche d'aide, puisque la crainte d'être renvoyer du Canada est toujours présente. Si bien que de nombreuses femmes ne dévoilent pas l'ensemble de la situation pour éviter un potentiel renvoi.

Face à ces réalités, les intervenantes de premières lignes se sont adaptées en développant des connaissances sur les différentes dimensions pour s'assurer et assurer une prise en charge adéquat de ces femmes dans des situations de fortes vulnérabilités. De plus en plus, les intervenantes de premières lignes doivent développer un grand nombre de connaissances dans différents domaines : immigration, violences sexuelles, référencement vers les services adaptés, pour répondre à des besoins de plus en plus complexes.

Or, ces intervenantes font face à une précarisation de leurs conditions de travail entrainant une surcharge et un épuisement professionnel. Effectivement, plusieurs conférences ont mis de l'avant la fatigue du travail, puisque le nombre de personne qui ont besoin des services ne cesse d'augmenter et que le financement de ces services ne cesse de se compresser.

Il devient donc essentiel de changer, au niveau politique, la vision sur les personnes immigrantes, notamment à statuts précaires ainsi que la prise en charge des violences sexuelles.



IRIPI
Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives
Collège de Maisonneuve

TCRI
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Secrétariat à la condition féminine
Québec

AGRESSION ESTRIE
CALACS

MCVI
MOUVEMENT CONTRE LE VIOL ET L'INCESTE